

Conseil communal d'Arzier - Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 14/2019 : Demande de crédit de CHF 200'000. -- TTC pour l'agrandissement de la nurserie/garderie d'Arzier

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 3 septembre 2019 avec Monsieur le Municipal Nicolas Ray, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Monsieur Nicolas Ray pour sa disponibilité et ses réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements.

Budget : Le montant total du préavis résulte de la comparaison de deux offres. Les deux fournisseurs proposaient des offres équivalentes. L'entreprise retenue est celle avec laquelle l'AISGE a déjà collaboré avec entière satisfaction.

Modalités de financement : Le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt.

Amortissement : L'amortissement de cet investissement est prévu dès remboursement de l'AISGE reçu (dans un délai entre 2 et 4 ans). Ce procédé semble adéquat à commission des finances.

Risques particuliers liés à cet investissement: Il s'agit finalement de prêter cette somme à l'AISGE afin que cette dernière ne s'endette pas. Le montant total du préavis sera remboursé par l'AISGE dès réception des subventions cantonales et fédérales. La commission des finances n'identifie donc pas de risque financier particulier lié à cet investissement.

Amendements: Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 14/2019 tel que proposé par la Municipalité :

- 1. D'adopter le préavis municipal N° 14/2019 concernant une demande de crédit de CHF 200'000.-- TTC pour l'agrandissement de la nurserie/garderie d'Arzier;
- 2. D'accorder un crédit de CHF 200'000. -- TTC pour le financement de ce projet ;
- 3. De financer ce dernier par l'emprunt ;
- 4. De l'amortir dès le remboursement de l'AISGE-Accueil de jour reçu.

Arzier-Le Muids, le 10 septembre 2019

Pour la commission des finances :	
Christian BRÜGGER, Excusé	Méliné VINCENT
Jean-Marie WEYER,	Vincent GRANDJEAN
Didier HERMANN Rapporteur	